

N/REF : 2/10/2025 8H45 C:004408 I:06061

V/Appel du Jeudi 02/10/2025 a 8H45

RESIDENCE DOMITYS

**9 RUE ROGER HENRY GUERRAND
35000 RENNES**

IMMEUBLE : RESIDENCE DOMITYS
9 RUE ROGER HENRY GUERRAND
35000 RENNES

Rennes, le

06 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RESIDENCE DOMITYS - MR CORMIER 02 99 45 96 00

MOTIF : MITIGEUR FUYARD CHEZ UNE RÉSIDENTE

Donneur d'ordre : M. T BESNARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 02/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REPLACEMENT ROBINET LAVABO
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 02/10/25 a 15H02 M. T BESNARD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,50		29,50
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 02/10	1	69,24		138,48
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,66		40,66
1,00	Mitigeur(s) lavabo	1	75,46		75,46
TOTAL H.T.					284,10
T.V.A. a 10,00%					28,41
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>312,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.